

**Communiqué de presse du 21 mai 2025**

**Saisine de l'ONU et du Tribunal Administratif de Lyon en suspension du contrat hôte olympique à l'initiative du Collectif Citoyen JOP 2030**

**Contacts presse :** Collectif Citoyen JOP 2030 – 06.48.73.88.66

**JOP 2030 : aberration environnementale, déni démocratique, gabegie financière, opacité et doutes sérieux sur la légalité du contrat  
L'Etat et les porteurs de projet violent nos droits – nous, Collectif Citoyen JOP 2030, engagé.es en faveur de la démocratie et de la transparence de la vie publique, saisissons par le biais de deux saisines distinctes, l'ONU & le Tribunal Administratif et demandons la suspension du contrat olympique**

Parce que le projet des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030 aura de **forts impacts environnementaux**, directs et indirects, notamment sur la ressource en eau et les écosystèmes montagnards fragiles et encore fragilisés par le réchauffement climatique, impacts environnementaux en contradiction avec les accords pris par la France, comme l'accord de Paris<sup>1</sup> ;

Parce qu'il accroît la **vulnérabilité de l'économie montagnarde au réchauffement climatique**, accentuant notre dépendance au tourisme lié à la neige, en contradiction avec les préconisations des chambres régionales des comptes pour les régions AURA et PACA<sup>2</sup> ;

Parce qu'il est **en contradiction flagrante avec la Constitution française et la convention d'Aarhus** des Nations Unies ratifiée par la France. En effet, les porteurs du projet JOP 2030 n'ont à aucun moment respecté leurs obligations d'information et de consultation du public malgré la note rendue par l'Autorité Environnementale le 29 novembre 2024<sup>3</sup> qui estime que « *En application du droit en vigueur, les JOP2030 doivent par conséquent faire l'objet d'une démarche d'évaluation environnementale unique, globale, à engager le plus en amont possible de l'évènement et donc au plus tôt.* » ;

Parce que les **garanties financières exorbitantes exigées par le CIO** et déjà votées pour deux d'entre elles à hauteur de 570 millions € dans le budget 2025<sup>4</sup> et les **financements publics très conséquents** qui vont être engagés par l'Etat et les régions AURA et PACA à hauteur de 462 millions € soit 23% du budget du COJOP<sup>5</sup>, doivent être débattues et validées par des représentantes et représentants du peuple souverain ;

---

<sup>1</sup> De diminuer drastiquement les émissions de Gaz à Effet de Serre pour se maintenir en dessous de la trajectoire de + 2°C au niveau national

<sup>2</sup> Rapport des chambres régionales des comptes de février 2024 « territoires de montagne et changement climatique »

<sup>3</sup> <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-notes-deliberees-de-l-ae-a1788.html>

<sup>4</sup> La troisième garantie financière dite de « déficit du COJOP », qui elle est illimitée doit être intégrée au budget 2026. Pour mémoire, le budget 2022 de l'Etat français avait intégré cette garantie pour les JOP 2024 à hauteur de 3 milliards €

<sup>5</sup> Selon le budget prévisionnel tel que mentionné dans le rapport de la commission de futur hôte rendu par le CIO

Parce que **l'opacité** constitutive de ce projet et la mainmise du Comité International Olympique sur le contrat olympique lui conférant un caractère léonin laissent planer de très sérieux **doutes sur la légalité** de celui-ci ;

**L'aberration environnementale, le déni démocratique, la gabegie financière et l'opacité constitutifs du projet JOP 2030 ne devant pas et ne pouvant pas rester sans réponse ni action, nous, avons en conséquence saisi le Tribunal administratif de Lyon et l'ONU pour :**

- demander la suspension de l'exécution du contrat hôte olympique et de la décision publique d'organiser les Jeux d'hiver 2030
- **Nous demandons également :**
  - **à l'Etat un moratoire sur les lois spéciales olympiques** permettant de déroger à de nombreuses normes et notamment environnementales
  - **aux porteurs du projet de saisir immédiatement la Commission Nationale de Débat Public pour qu'un débat public soit organisé** sous l'égide de cette commission dans les meilleurs délais et **tant que des alternatives au projet sont encore possibles**

**Il en va de nos montagnes, de notre avenir... Mais aussi de notre démocratie !**

Nous avons à cette fin également déposé vendredi 16 mai 2025 à la région AURA et au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, une pétition demandant la suspension du contrat le temps d'organiser le processus de consultation et d'information du public<sup>6</sup>

**Contacts presse :**

- Collectif Citoyen JOP 2030 – 06.48.73.88.66

---

<sup>6</sup> <https://agir.greenvoice.fr/petitions/jop-2030-demande-de-suspension-du-contrat-olympique>